

« SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ : PRÉVENIR LES IMPAYÉS DU SDC »

PRÉSENTATION DE LA FORMATION POUR LES PROFESSIONNELS

Réf. : FIP36A



RÉDUISEZ LES IMPAYÉS EN COPROPRIÉTÉ ET SÉCURISEZ LA TRÉSORERIE DU SYNDICAT

Maîtriser la gestion des impayés, c'est
déjà renforcer la solidité financière d'une
copropriété.

Grâce à une approche claire et progressive, vous découvrirez **tout ce qu'il faut savoir pour anticiper, traiter et prévenir durablement les impayés** : profils débiteurs, outils juridiques, procédures amiables et judiciaires, optimisations de trésorerie, collaboration avec les sociétés de recouvrement... et surtout, construire une stratégie humaine et efficace.

CE QUE VOUS ALLEZ APPRENDRE

- Identifier les causes récurrentes d'impayés et les profils à risque,
- Appliquer les bons leviers juridiques et les obligations réglementaires du syndic,
- Optimiser les appels de fonds et sécuriser la trésorerie du SDC,
- Mettre en place une politique de relance progressive, outillée et professionnelle,
- Suivre les situations avec rigueur grâce aux tableaux de bord,
- Intégrer une stratégie préventive durable et suivre l'actualité réglementaire.

En suivant cette formation, vous bénéficierez de :

- Un **programme structuré**, fondé sur des **cas réels** et des **outils concrets**,
- Des **QCM, simulations** et **exercices pratiques** pour progresser pas à pas,
- Des **modèles prêts à l'emploi** pour vos relances, suivis et présentations en AG.

Que vous soyez syndic professionnel, gestionnaire de copropriété ou créateur de cabinet, **développez une gestion proactive des impayés et renforcez la confiance de vos copropriétaires.**

OBJECTIFS GLOBAUX PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- Identifier les différents profils d'impayés et leurs causes réelles,
- Mettre en œuvre les outils juridiques adaptés aux situations rencontrées,
- Organiser les appels de fonds et le prélèvement automatique de manière efficace,
- Structurer un plan de relance en 3 niveaux et gérer les cas complexes,
- Suivre les impayés avec des tableaux de bord clairs et utiles,
- Élaborer une stratégie de prévention durable à présenter en assemblée générale.

THÉMATIQUES

- Comprendre les causes et profils d'impayés,
- Outils juridiques et obligations du syndic,
- Optimisation des appels de fonds et de la trésorerie,
- Communication, relance et cas particuliers,
- Suivi, tableaux de bord et société de recouvrement,
- Stratégie durable et veille réglementaire.

Formation répondant aux obligations des agents immobiliers, mandataires et salariés des agences immobilières.

L'obligation de formation est 14 heures par an ou 42 heures sur 3 années consécutives.

« SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ : PRÉVENIR LES IMPAYÉS DU SDC »

PROGRAMME DE LA FORMATION

Réf. : FIP36A



FORMATION INNOVANTE 100% E-LEARNING, QUI ALLIE INTELLIGENCE ET INTERACTIVITÉ

Durée : 35 heures (100 % e-learning)

Objectif : acquérir une maîtrise opérationnelle de la gestion des impayés en copropriété, en intégrant les dimensions juridiques, financières, relationnelles et préventives pour protéger la trésorerie du syndicat et limiter les contentieux.

Programme : 6 modules

Vous souhaitez mieux anticiper et gérer les impayés en copropriété ?

Notre formation « **Syndic de copropriété : prévenir les impayés du SDC** » est faite pour vous.

Grâce à une pédagogie progressive et des cas concrets, vous apprendrez à détecter les situations à risque, à activer les bons leviers juridiques, à automatiser et humaniser la relance, à collaborer efficacement avec les sociétés de recouvrement... et à construire une stratégie durable de prévention, en toute conformité.

MODULE 1 - COMPRENDRE LES CAUSES ET PROFILS D'IMPAYÉS (6h)

- Typologie : défaut de trésorerie, contestation, négligence,
- Copropriétaires à l'étranger : impact sur la gestion (non-réception, délais bancaires, contact limité),
- Cas des lots vacants, indivis, en succession,
- Copropriétaires bailleurs non-résidents (fiscalité, difficultés de contact),
- Impact du règlement de copropriété mal rédigé.

> QCM d'évaluation

MODULE 2 - OUTILS JURIDIQUES ET OBLIGATIONS DU SYNDIC (6h)

- Loi du 10 juillet 1965 et décret du 17 mars 1967,
- Procédures de mise en demeure, majoration, relance formelle,
- Injonction de payer, exécution judiciaire, saisie,
- Rôle du règlement et décisions d'AG dans la relance,
- Recours aux sociétés de recouvrement externes.

> QCM d'évaluation

MODULE 3 - OPTIMISATION DES APPELS DE FONDS ET DE LA TRÉSORERIE (6h)

- Appels trimestriels vs mensuels : avantages et inconvénients,
- Fonds travaux ALUR et avances de trésorerie,
- Suivi du compte bancaire séparé,
- Mise en place du prélèvement automatique pour les copropriétaires.

> QCM d'évaluation

MODULE 4 - COMMUNICATION, RELANCE ET CAS PARTICULIERS (5h)

- Plan de relance à 3 niveaux : informel, recommandé, contentieux,
- Scripts d'appels et modèles de lettres,
- Automatiser la relance avec son logiciel,
- Cas des copropriétaires injoignables, à l'étranger ou hospitalisés,
- Relation avec les promoteurs dans les immeubles neufs.

> QCM d'évaluation

MODULE 5 - SUIVI, TABLEAUX DE BORD ET SOCIÉTÉ DE RECOUVREMENT (6h)

- Tableaux de suivi : impayés, montants relancés, échéances,
- Priorisation des actions (par montant, ancienneté, situation sociale),
- Fiches de situation par copropriétaire,
- Collaboration avec société de recouvrement,
- Répartition entre gestion amiable et contentieuse.

> QCM d'évaluation

MODULE 6 - STRATÉGIE DURABLE ET VEILLE RÉGLEMENTAIRE (6h)

- Taux d'impayés acceptable : seuils d'alerte,
- Plan d'action préventif à présenter en AG,
- Ajustement des outils selon les retours d'expérience,
- Suivi juridique et réglementaire : jurisprudences, nouveautés URSSAF, fiscalité,
- Cas pratique - fuite d'eau dans lot avec compteur individuel non relevé :
 - Impact sur charges, gestion amiable vs judiciaire,
 - Responsabilité du syndic, assurance, intervention urgente,
 - Communication aux autres copropriétaires.

> QCM d'évaluation

COMMENCEZ DÈS AUJOURD'HUI !
**Vos copropriétés méritent une gestion rigoureuse,
humaine et proactive des impayés...**

... pour faire de votre syndic un acteur de confiance, de transparence
et de solidité financière durable.

CADEAU DE BIENVENUE !



**Documents BONUS
à télécharger**

**OFFERTS
POUR TOUTE INSCRIPTION**

CONNECT  -FORM
Boostez vos compétences avec l'innovation digitale



**RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT
VOTRE 1^{ER} RENDEZ-VOUS SUR
CALENDLY**

SCANNEZ-MOI !



06 70 74 67 80



contact@connect-e-form.fr



www.connect-e-form.fr

CONNECT E-FORM 16 Rue Saint-Antoine du T, Bureau 3 31000 Toulouse – France
SARL au capital de 100 € – Code APE : 721Z – N° TVA : FR16988093670 – RCS Toulouse X XXX XXX XXX
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° XX XX XXXXX XX auprès du préfet de la région Occitanie.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.